

JEAN LOUIS BORDENAVE
AVOCAT A LA COUR , BARREAU DE L'ESSONNE
ancien Conseil Juridique , diplômé Notaire

avocat de A S

77, avenue de Ganay
91490 MILLY LA FORET
tel : 64 98 60 60

5bis rue Sainte Barbe
91590 LA FERTE ALAIS
tel : 69 23 30 45

Monsieur Jean-Paul VACHER
Expert-comptable
8, rue des Tanneurs BP1637
37016 TOURS CEDEX

REF Ssion STEIN

LA FERTE le 06 janvier 1997

Monsieur,

Vous avez été commis à titre d'expert dans le dossier en référence par ordonnance du juge des référés du Tribunal de grande Instance de Tours le 03 décembre 1996 (copie jointe) et mon client a procédé à la consignation de la provision pour vos frais et honoraires. Je ne manquerai pas de vous faire parvenir toutes les pièces qui me sembleront pouvoir vous être utiles, mais je vous prie de trouver ci-joint dès à présent copie de l'assignation ayant entraîné votre nomination et du Procès Verbal de Difficultés établi par Maître VASSOR, Notaire à TOURS ainsi que de ses annexes. Vous y constaterez que votre expertise aura à connaître de l'action professionnelle de l'Etude notariale de Maître VASSOR, du Crédit Agricole de Touraine Poitou et, je vous l'indique, de l'Agence Immobilière Guesdon 13 15 rue du Maréchal Foch à TOURS.

banque
avec laquelle
l'expert est
en relations
professionnelles
constantes.

J'avais précisé dans l'assignation que l'expert nommé ne devrait avoir aucun lien avec les intervenants au dossier. Pour le cas où, dans ce contexte, vous estimeriez ne pas pouvoir accomplir sereinement votre mission, je vous remercie de m'en informer rapidement.

Je vous remercie également, si vous désiriez certaines pièces particulières dont nous pourrions être détenteurs de m'en préciser la liste. Je pense vous faire parvenir les pièces qui nous semblent utiles avant la fin de ce mois.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma respectueuse considération.